

## Mise à disposition de machines virtuelles ViaRézo

28 mars 2022

#### 1 Conditions et ressources allouées

Chaque adhérent e a droit à la mise à disposition d'une machine virtuelle (dénommée ci-après VM) sur l'infrastructure de ViaRézo pour une utilisation raisonnée et dans la limite de la présente charte, dans la condition d'une utilisation pour un projet scolaire ou à destination du campus, ou un projet personnel à durée limitée dans le temps.

L'existence d'une VM est liée à l'adhésion de sa ou son propriétaire : la VM pourra être déconnectée deux mois après expiration de l'adhésion de sa ou de son propriétaire, et les données supprimées un an après si la ou le propriétaire ne s'est pas manifesté·e.

Les ressources mises à disposition sont à la libre appréciation de l'équipe technique de ViaRézo, dans l'objectif de permettre une mise à disposition de capacités de calcul au plus grand nombre d'adhérent e.s.

#### 2 Création et propriétaire

La ou le propriétaire d'une VM est connu e t joignable par l'équipe technique en cas de problèmes. Pour les associations notamment, l'association s'engage à contacter ViaRézo pour mettre à jour le nom de la ou du responsable technique informatique (aussi dénommé « respo Geek ») à contacter.

La première ou le premier propriétaire doit fournir une clé publique qui sera ajoutée à son compte sur la machine virtuelle, créée avec une paire de clés d'un membre de l'équipe de ViaRézo. Il devra toujours être possible pour un membre de l'équipe de se connecter en SSH sur une machine via le compte debian@ ou ubuntu@ etc.) pour permettre une inspection plus fine que la simple déconnexion de la machine.

### 3 Obligations contractuelles

L'utilisation des VMs se fait dans le respect de la charte ViaRézo et de la loi. L'utilisation des VMs pour des activités illégales et/ou l'hébergement de fichiers illégaux est proscrite. L'utilisation des VMs à des fins lucratives est également proscrite : les adhérent-e-s sont invité-e-s à considérer une solution d'hébergement extérieur.

La ou le propriétaire de la machine virtuelle est seul·e responsable du contenu et des actions de son serveur, et ViaRézo pourra prendre toutes les mesures pour faire cesser des activités frauduleuses. En l'espèce, ladite VM est susceptible d'être suspendue sans préavis en cas d'infraction à cette charte et/ou à la loi.

# 4 Interruption de services

Comme précisé dans la charte, ViaRézo ne garantit pas le service d'hébergement de machines virtuelles : Les adhérent es sont invité es à faire des sauvegardes de leur machine par leurs propres moyens régulièrement, ViaRézo ne saurait être tenue responsable d'une perte de données.

À des fins de maintenance ou en cas de force majeure, ViaRézo pourra être amenée à éteindre la VM, résultant en une indisponibilité de celle-ci.

# 5 Mentions légales

Ces conditions doivent être acceptées pour bénéficier du service. En cas de non-acceptation des conditions de la présente charte, l'adhérent e se doit renoncer à l'accès aux services proposés par ViaRézo. La durée de la présente charte est indéterminée. ViaRézo se réserve le droit de modifier les clauses de cette charte. Elle en notifiera l'adhérent et trente jours avant leur entrée en application. Elles sont réputées acceptées en l'absence de manifestation de l'adhérent ee.